

# Un œil sur.... le CSE du 11/03/20



## Points abordés :

### 1. Mesures de prévention prises suite à l'incident du 10/03/20 sur Saint Herblain

Le Directeur Régional présente tout son soutien aux équipes de St Herblain. Il souligne l'implication forte de l'ensemble des acteurs, des services de police, mais aussi du Préfet jusqu'au cabinet du Ministre.

La Direction présente les faits : un tir par balle a traversé le montant d'une fenêtre extérieure, une vitre puis s'est arrêtée sur le mur du couloir. Fort heureusement, il n'y a eu aucun blessé.

#### Suite à cela, l'établissement présente les différentes actions mises en œuvre :

- Appel et intervention des forces de l'ordre
- Mise en sécurité des agents
- Fermeture de l'agence pour la journée
- Interventions du médecin du travail, des inspectrices du travail
- Mise en place d'une cellule d'appui psychologique dès l'après-midi
- Réunions d'informations réalisées auprès des agents afin de les éclairer sur la nature de l'évènement et les dispositions prises par l'établissement
- Rappel de la possibilité de bénéficier de ma ligne d'écoute
- Possibilité de réaliser du télétravail pour les agents volontaires

L'Inspectrice du travail, présente en séance, a souligné les mesures prises par la Direction et déclare « ne pas voir d'autre mesure plus sécurisante à mettre en œuvre ».

L'agence est à nouveau ouverte au public depuis ce matin.

#### Les élus ont principalement questionné sur :

- Les intentions du tireur
- Principes de précautions, de protections pour les agents et les DE pour les jours à venir (télétravail, cellule psychologique via une prestation individuelle, affectation des bureaux...)
- La reprise d'activité pour les agents

A ce jour, la police ignore les intentions du tireur et si Pôle emploi était directement visé.

#### Un consensus est trouvé sur la poursuite des actions engagées autour de 3 axes :

- Transparence sur l'enquête de police vis-à-vis des agents de St Herblain et du CSE
- Possibilité de solliciter du télétravail au cas par cas via une décision conjointe avec le DAPE
- Poursuite d'une cellule psychologique individuelle

L'établissement devrait permettre aux agents de solliciter la cellule de soutien psychologique à **titre individuel**. Par ailleurs, il est rappelé le dispositif de protection fonctionnelle.

Une OS veut absolument utiliser cet incident pour maintenir le DGI et demande des vitres blindées côté rue. Après des échanges tendus entre cette OS et le DAPE ce dernier indique que pour celles et ceux qui se sentiraient en insécurité ou qui ne souhaiteraient pas travailler côté rue, la mise en œuvre du télétravail reste une possibilité.

**Le CSE mandate la CSSCT pour un suivi global du sujet.**



# Un œil sur.... le CSE du 11/03/20



## 2. Partage sur les mesures de prévention prises au sein de l'établissement Pôle emploi Pays de la Loire relatives à la situation d'épidémie coronavirus (covid-19)

La D.R. rappelle les directives D.G. applicables au sein de la Région. Elle informe également du suivi quotidien qu'elle, via la cellule de veille COVID19, en liaison avec la Direction Générale.

### Les élus ont demandé des précisions sur les consignes en lien avec :

- Des situations individuelles,
- Les risques encourus pour les publics fragiles
- Les points apports volontaires (PAV)
- Les services civiques
- Le nettoyage des agences et du matériel notamment celui mis à disposition dans les zones de contacts

**Questions CFE-CGC :** les claviers et principalement ceux des PILA sont seulement nettoyés 2x par semaine. Que compte faire l'Etablissement pour améliorer la situation ?

*La DR indique que suite à notre question ils vont demander à l'entreprise de les nettoyer 1x par jour. Consigne va être donné au DAPE de mettre des chiffonnettes nettoyantes en libre accès pour nettoyer les claviers après utilisation.*

- La formation des SST

**Question CFE –CGC :** Qu'est-il prévu pour les SST (Secouriste et Sauveteurs du Travail)?

*L'établissement répond : sur les consignes rien de particulier. Par contre nous avons bien entendu votre demande en cas d'intervention du SST (pour un bouche à bouche par exemple). Nous allons transmettre la question à la DG et voir si ils peuvent commander le matériel adéquat de protection faciale, masques etc.... La DR précise qu'ils sont sur une approche itérative ...**bref on découvre au fur et à mesure.***

- Les provisions en termes de gel hydro alcoolique, de masque, de savon...
- La participation des DE aux ateliers et la « bienveillance » sur la gestion de la liste
- Le regroupement d'agents
- Les sèches mains

La Direction rappelle la possibilité donnée aux DAPE de **commander du savon** via le service approvisionnements.

L'Etablissement a ensuite parlé de la note de consignes adressée à tous les agents qui présente les différentes situations face auxquelles on pourrait se retrouver confrontés.

A ce titre, le Directeur Régional s'est engagé à apporter une actualisation de ces dispositions au fil de l'eau. A ce titre il adressera « à tous » autant que nécessaire une note actualisée à appliquer.

**Nous vous invitons à en prendre connaissance à chaque actualisation.**



Nous restons à votre écoute :

**Stéphane Heraud et Bénédicte Brossard : élus au CSE**

**Agnès L'Hélias : Représentante de Section Syndicale**

**Jean-Philippe Allon : Représentant de Proximité à la DPS**



Régional : 06 34 46 36 15 - [syndicat.cfe-cgc-pdl@pole-emploi.fr](mailto:syndicat.cfe-cgc-pdl@pole-emploi.fr) - <http://cfecgcmepdl.unblog.fr>

National : <http://cfecgc-metiersdelemploi.fr/>

18-03-2020

Pour adhérer suivez [ce lien](#) où

